SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS A PARIS ESSAI HISTORIQUE

PAR

ÉMILIE HARDEL Licenciée ès lettres Attachée à la Bibliothèque Nationale

> AVANT-PROPOS BIBLIOGRAPHIE SOURCES

INTRODUCTION

LES ORIGINES; HISTORIQUE DE LA QUESTION.

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, on attribue la fondation de Saint-Germain-l'Auxerrois à Childebert I^{er}; pour l'abbé Lebeuf, le fondateur serait saint Germain, évêque de Paris, mort en 576; Jaillot suppose que ce fut Chilpéric I^{er}, mort en 584; pour Quicherat, ce serait saint Landry, qui fut inhumé dans l'église en 656.

PREMIÈRE PARTIE L'ÉGLISE COLLÉGIALE

CHAPITRE PREMIER

LE CLERGÉ CAPITULAIRE.

Le clergé capitulaire comprend: un doyen, un chantre, des chanoines, des vicaires, des chapelains et des officiers inférieurs. Première mention d'un doyen dans une charte de Pierre Lombard de 1159, confirmant l'union prononcée par son prédécesseur Thibaut I^{er} de la chèvecerie au décanat. Mode d'élection du doyen. Ses droits et prérogatives. Institution de la chantrerie par Eudes de Sully, en 1203. Première mention des chanoines en 1030. Au XIII^e siècle, le Chapitre s'organise.

CHAPITRE II

LA VIE DE LA COLLÉGIALE.

Les assemblées du Chapitre : les réunions ordinaires, deux fois par semaine; le Chapitre général, annuel, en principe; puis, à partir du XVIº siècle, des synodes. Les prérogatives du Chapitre. Droit de présentation à la cure de Saint-Germain et à celles de paroisses dépendantes. Le sceau du Chapitre. Le procureur du Chapitre. Différends et procès à l'intérieur du Chapitre.

La Communauté, sa composition, ses biens et leur administration.

CHAPITRE III

LE TEMPOREL.

Il comprend:

- 1° Le cloître dont toutes les maisons, sauf une, appartiennent au Chapitre. La maison du doyen. Les clôtures du cloître, notamment en 1406 et 1560. Evénements historiques dont il fut le théâtre : entrevue du Dauphin et d'Etienne Marcel en 1357, assemblée tenue par Charles VI pour la délivrance des ducs de Bar et de Bavière en 1413, attentat contre l'amiral de Coligny en 1572.
- 2º La censive, sa composition : son étendue dans la paroisse et ses enclaves au dehors.
- 3° Autres revenus : le moulin, les dîmes et recettes diverses.

CHAPITRE IV

L'UNION DU CHAPITRE A CELUI DE NOTRE-DAME.

En 1744, le chapitre de Saint-Germain est rattaché à celui de Notre-Dame. Cet événement met fin aux difficultés incessantes nées de la dualité des clergés capitulaire et paroissial.

DEUXIÈME PARTIE L'ÉGLISE PAROISSIALE

CHAPITRE PREMIER

LE CLERGÉ PAROISSIAL ET LE CULTE.

1° Le Chapitre se prétendant curé primitif, les fonctions curiales sont remplies par un vicaire per-

pétuel. Le procès de Gérard de Versigny en 1393. Le nombre des prêtres habitués est considérable : cinquante au XVII^e siècle. Le règlement de Guy Loysel de 1614.

2º Le culte; les reliques et les indulgences.

3º Le clergé paroissial sous la Révolution. L'organisation des collèges électoraux attribue au clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois une trentaine de votants en vue des élections préliminaires des députés. Le curé Ringard refuse de prêter le serment. La cure devient vacante. Le premier vicaire Corpet s'assermente et lui succède. Les prêtres insermentés de Saint-Germain-l'Auxerrois se cachent. Les « aumôniers de la guillotine ». Les « théophilanthropes ». Les « traditeurs ». La fermeture de l'église en 1793; elle sert de magasin à fourrage, puis d'imprimerie; sa réouverture en 1795. Son clergé réduit à sept prêtres et finalement dispersé. Saint-Germain-l'Auxerrois temple de la « Reconnaissance » en 1796. L'évêque Royer. La réconciliation de l'église. La rétractation de Corpet le 17 décembre 1800.

CHAPITRE II

L'ŒUVRE ET FABRIQUE.

1° L'organisation de l'Œuvre et Fabrique au XVe siècle : les marguilliers, le conseil de Fabrique, le clerc de l'Œuvre, le porte-bannière, le clerc des sermons. Les biens de la Fabrique et leur administration : les revenus et les charges. La transaction de 1456 avec le Chapitre pour les réparations et l'entretien de l'église tente de mettre fin à de nombreux procès.

2º L'organisation de l'Œuvre et Fabrique au XVIIº

siècle, d'après le règlement de 1671. L'ascendant pris par les marguilliers. L'élection des marguilliers n'est plus faite, comme précédemment, par une réunion de nombreux paroissiens mais par un collège restreint, composé surtout de marguilliers. Leurs attributions particulières. Les marguilliers relèvent les droits d'inhumation dans l'église. Ce sont eux qui nomment les prédicateurs, concèdent les chapelles, règlent les droits de préséance aux offices et processions. Les auxiliaires.

- 3° Le temporel de la Fabrique à la fin du XVII° et au XVIII° siècles.
- a) Les maisons. Au XVIII^e siècle, la Fabrique possédait dix-sept maisons. Emploi : occupées par des prêtres ou louées à bail. Charges à déduire des loyers : les réparations, rentes, cens et fonds de terre, amortissements.
 - b) Les rentes s'élevaient à 25.000 livres.
- c) Le produit des cires appartenait au doyen du Chapitre. Après le décès du doyen en charge, au moment de l'union du chapitre de Saint-Germain à celui de Notre-Dame, il appartint, pour un tiers, au curé et, pour les deux autres tiers, à la Fabrique. Accords divers.
- d) Le produit des chaises : les baux de 1691 à 1822. Devenu un revenu important au XVII^e siècle, il atteindra 17.000 livres au milieu du XVIII^e siècle.
 - e) Revenus divers.

CHAPITRE III

LA PAROISSE.

1° La circonscription de la paroisse. Sous les Mérovingiens, absence de renseignements. Au IX° siècle :

La Notitia de arcis Sancti Petri Fossatensis monasterii que sunt in Parisii civitate. Difficulté de son interprétation. Au X° siècle, vastes terres incultes. Au XII° siècle, défrichement de la « Couture » de l'évêque. Aux XIII° et XIV° siècles, les rôles de la taille. Les démembrements. Le plan de 1698. Le plan de Labruë en 1739. La loi du 4 février 1791.

- 2° Les paroissiens. Les confréries et les compagnies de charité. Les fondations; les concessions de chapelles à des paroissiens notables, les droits et charges qui s'ensuivent. Les inhumations dans l'église.
 - 3° Les cimetières.
- a) Le cimetière mérovingien ou carolingien, mis à jour par des fouilles au XIX° siècle; découverte de cercueils de plâtre et de pierre, d'ossements et d'objets funéraires analogues à ceux découverts dans d'autres quartiers de Paris; cimetière paroissial primitif: il s'étendait sur le côté méridional de l'église, d'une part, et jusqu'à l'emplacement occupé actuellement à l'angle de la rue de Rivoli et le numéro 44 de la rue de l'Arbre-Sec. Ce cimetière n'existait plus au XIII° siècle.
- b) Le cimetière des Saints-Innocents. Lieu de sépulture des habitants de la paroisse et des riches bourgeois de Paris. Administration par le Chapitre. Partage des revenus avec l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital de Sainte-Catherine. Procès avec la fabrique de l'église des Saints-Innocents au sujet de la possession des charniers. Fermeture du cimetière prescrite par un arrêt du 27 octobre 1780.

TROISIÈME PARTIE L'ÉGLISE ROYALE

CHAPITRE PREMIER

LA PAROISSE DU LOUVRE. LES CÉRÉMONIES CÉLÉBRÉES A L'ÉGLISE.

CHAPITRE II

LA CONTROVERSE SUR LE TOCSIN DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.

CHAPITRE III

LES ÉVÈNEMENTS DE 1831.

Service célébré pour le duc de Berry. Le sac de l'église. Sa fermeture. Répercussion dans Paris, les jours suivants. Débats parlementaires. Procès. Le transfert du culte à Saint-Eustache. La réouverture de l'église en 1837.

CONCLUSION

PIÈCES JUSTIFICATIVES

APPENDICES

PLANCHES

